

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 février 2015**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

<b>Harold Gagnon</b>	(Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin) (Arrivée à 19h30)
<b>Marcel Bégin</b>	(représentant Saint-Camille)
<b>Réjean Bédard</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Claude Roy</b>	(représentant Saint-Louis)
<b>Denis Laflamme</b>	(Saint-Luc)
<b>Émile Lapointe</b>	(Saint-Magloire)
<b>Richard Couët</b>	(Saint-Prosper)
<b>Rock Carrier</b>	(représentant Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2015-02-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

**02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2015, ET SUIVI.**

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 21 JANVIER 2015, ET SUIVI.**

**05 - RENCONTRE(S).**

**05.01** - Claude Bissonette - Compte rendu de la situation de la radio Passion FM.

**05.02** - L'Essentiel des Etchemins - Madame Claire Bouchard.

**06** - ANALYSE DE PROJET(S).

**07** - INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.

**08** - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

**08.01** - Émission de certificat de conformité : Règlements nos 147-15 et 148-15 de la municipalité de Sainte-Justine.

**08.02** - Émission de certificat de conformité - municipalité de Saint-Prosper - PPCMOI .

**08.03** - Plan de gestion des matières résiduelles.

**08.03.01** - PGMR - Compte rendu du comité hygiène du milieu.

**08.03.02** - Embauche d'une ressource.

**08.04** - Avis de la MRC - Demande d'autorisation du MTQ adressée à la CPTAQ.

**08.05** - Adoption du règlement no 119-14 visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4.

**08.06** - Programme d'aide aux MRC: adoption du rapport 2014.

**08.07** - Traitement de certaines demandes de titres d'exploitation minière - Suivi.

**08.08** - Forum régional sur la gestion des matières résiduelles organiques.

**08.09** - Demande d'autorisation à portée collective (art. 59) : dossier Lac à Pierre, Sainte-Justine/Saint-Luc (no 379770).

**08.10** - PIIRL - Suivi.

**09** - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

**09.01** - Prix du Patrimoine.

**10** - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

**10.01** - Comité technique sur la ruralité - 26 janvier 2015.

**10.02** - Adoption du guide et formulaire 2014-2019.

**10.03** - Projets régionaux.

**10.03.01** - Acquisition d'une surfaceuse - Motoneige des Etchemins.

**10.03.02** - "Projet d'intégration de main-d'oeuvre" et "Place aux jeunes les Etchemins" - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.

**11** - AFFAIRES COURANTES:

**11.01** - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

**11.02** - Position de la MRC des Etchemins concernant la table de concertation régionale qui remplacera la CRÉ (dossier transition).

**11.03** - Conseil de la culture.

**11.04** - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

**11.05** - Secondaire en spectacle - Demande de soutien financier.

**11.06** - Prix du Patrimoine 2015.

**11.07** - Soirée Hommage des Etchemins 2015.

**11.08** - 3e édition du Rendez-vous de l'entrepreneuriat Bellechasse-Etchemins (SADC).

**11.09** - Berce du Caucase.

**11.10** - GRT Beauce-Appalaches - Demande d'appui.

**11.11** - Extrait du Journal du Québec.

**11.12** - Commission scolaire de la Beauce-Etchemin - Demande d'appui.

**11.13** - Centre de traitement des boues de fosses septiques.

**11.14** - Moisson Beauce - Demande de don annuelle.

- 12 - ADMINISTRATION:**
  - 12.01 - Liste des comptes à payer.**
    - 12.01.01 - Liste des comptes à payer - Ajout décembre 2014.**
    - 12.01.02 - Liste des comptes à payer - janvier 2015.**
  - 12.02 - État des encaissements et déboursés.**
- 13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**
  - 13.01 - Gouvernement du Québec.**
  - 13.02 - Municipalité de Saint-Magloire.**
  - 13.03 - SportsQuébec - Mise en candidature pour la Finale des Jeux du Québec.**
  - 13.04 - Municipalité de Sainte-Justine.**
  - 13.05 - Etchemins en forme.**
  - 13.06 - Mutuelle des municipalités du Québec.**
  - 13.07 - MRC de Beauce-Sartigan.**
  - 13.08 - Carrefour jeunesse emploi les Etchemins - Foire d'emploi des Etchemins 2015.**
- 14 - VARIA.**
  - 14.01 - Demande de résolution d'appui par Monsieur Harold Gagnon.**
  - 14.02 - Motion de remerciements.**
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**
- 16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-02-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2015, ET SUIVI.**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2015 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 21 JANVIER 2015, ET SUIVI.**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

**05 - RENCONTRE(S).**

**05.01 - Claude Bissonnette - Compte rendu de la situation de la radio Passion FM.**

Monsieur Claude Bissonnette dépose un document informant les maires

de la situation de l'organisme Passion FM ainsi que son évolution au cours des années. Des explications sont également fournies aux maires.

**05.02 - L'Essentiel des Etchemins - Madame Claire Bouchard.**

Présentation d'une étude de faisabilité sur la récupération des textiles.  
REPORTÉE.

**06 - ANALYSE DE PROJET(S).**

Aucun projet n'est présenté.

**07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.**

Il n'est discuté d'aucun dossier.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

2015-02-03

**08.01 - Émission de certificat de conformité : Règlements nos 147-15 et 148-15 de la municipalité de Sainte-Justine.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 5 février 2014, les règlements nos 147-15 et 148-15;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma d'aménagement) ainsi que pour agrandir l'affectation « commerce et habitation » à l'intérieur des limites du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 147-15 et 148-15 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-02-04

**08.02 - Émission de certificat de conformité - municipalité de Saint-Prosper - PPCMOI .**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prosper a adopté le 2 février 2015, par résolution no 15-01-013, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) suite à une demande qui lui a été adressée à l'égard d'un bâtiment sis au 3735, 24e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté dans le cadre de ce PPCMOI a été jugé par le conseil de la municipalité de Saint-Prosper conforme aux objectifs de son plan d'urbanisme et que la demande respecte les critères d'évaluation compris au règlement 05-2013 de la municipalité en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE ce PPCMOI a franchi l'ensemble des étapes auprès de la susdite municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit émettre un certificat de conformité eu égard au schéma d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins entérine la résolution no 15-01-013 telle d'adoptée par la municipalité de Saint-Prosper et estime que le PPCMOI est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**08.03 - Plan de gestion des matières résiduelles.**

**08.03.01 PGMR - Compte rendu du comité hygiène du milieu.**

-

Le dernier compte rendu de la dernière réunion du comité hygiène du milieu a déjà été transmis à chacun des membres du conseil de la MRC.

Il est rappelé aux membres du conseil que la MRC est responsable de l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Certains maires se questionnent sur le fait que leur municipalité ont soit délégué leur compétence ou sont desservies par une autre régie. Il y aura des vérifications qui seront faites à cet effet.

Par ailleurs, il est mentionné que la MRC a l'obligation de réviser son PGMR d'ici la fin de l'année 2015; faute de quoi, les municipalités ne seront plus éligibles au Programme de redevances à l'élimination.

Quant à l'avis de non-conformité à l'égard du projet de PGMR révisé; ce

qu'il faut retenir c'est que le ministre s'attend à plus d'engagement de la part de la MRC en matière de gestion des matières résiduelles. Il faudra prendre des actions susceptibles d'améliorer le bilan (moins d'élimination, plus de récupération, recyclage).

Aussi, la mise en œuvre et le suivi doivent être assurés par la MRC. Pour ce faire, l'engagement d'une ressource ou la mise en commun d'une ressource devra être sérieusement envisagée pour 2016. À cet égard, la MRC doit disposer de moyens financiers. Une contribution budgétaire devra être allouée par les municipalités pour assurer ce mandat. Il est rappelé aux membres du conseil que moins les municipalités dirigent des matières résiduelles à l'élimination, plus les redevances sont élevées. L'amélioration du bilan signifierait donc des redevances plus importantes. D'où l'intérêt à miser davantage sur des actions minimisant l'enfouissement.

#### **08.03.02 Embauche d'une ressource.**

-

Point d'information relativement à l'embauche d'une ressource en 2016.

Arrivée de Madame la mairesse Martine Boulet à 19h30.

**2015-02-05**

#### **08.04 - Avis de la MRC - Demande d'autorisation du MTQ adressée à la CPTAQ.**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un projet de réfection d'un pont sur la route 277, sur le territoire de Sainte-Rose-de-Watford, le ministère des Transports (MTQ) doit aménager des infrastructures temporaires hors de l'emprise de la susdite route;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement projeté est situé à l'intérieur de la zone agricole permanente au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a fait parvenir une demande auprès de la MRC afin d'obtenir son avis à l'égard de ladite demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT l'analyse des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* préparée par M. Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, et déposée en annexe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,

ET RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la municipalité régionale de comté des Etchemins estime que la demande d'autorisation déposée par le MTQ devrait être accordée et ce considérant l'analyse des critères de l'article 62 (voir annexe).

QUE le conseil de la MRC des Etchemins considère ce projet conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**Annexe à la résolution 2015-02-05**

**AVIS de la MRC DES ETCHEMINS**

**ANALYSE DU DOSSIER vs L'ARTICLE 62 de la LPTAAQ**

**Dossier : MTQ, réf. 154-09-1345 - Sainte-Rose-de-Watford**

**1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**

*Les sols sont de classes 7WP; donc des sols impropres à l'agriculture avec des limitations dues à un excès d'humidité et une forte pierrosité (réf. ARDA).*

**2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**

*De par la nature de la demande, soit la réfection d'un pont sur une route collectrice existante sous la responsabilité du ministère des Transports (route 277), il apparaît clairement que les superficies visées et les fins pour lesquelles la demande est présentée n'ont aucun impact additionnel sur les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles.*

**3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :**

*Encore ici, compte tenu de la nature du projet, la MRC considère qu'il n'y aura aucune conséquence sur les activités et le développement de l'agriculture.*

**4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**

*Idem au point précédent (3).*

**5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque**

**la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**

*La réfection de la route ne peut se réaliser ailleurs.*

**6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**

*La MRC considère que l'homogénéité du milieu n'est aucunement remise en cause dans le cadre de ce projet.*

**7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**

*Aucun effet significatif sur les ressources eau et sol.*

**8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**

*Compte tenu de la nature du projet, ce critère n'est pas applicable.*

**9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**

*Il n'y a pas d'effet direct notable sur le développement économique. Par contre, la réfection et l'entretien du réseau routier et de leurs infrastructures sont de nature à favoriser la fluidité des déplacements. Ce qui n'est pas à négliger.*

**10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**

*Ce critère n'est pas applicable.*

**2015-02-06**

**08.05 - Adoption du règlement no 119-14 visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4.**

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars

2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lac-Etchemin a demandé, par résolution no 210-11-2014, des modifications au Schéma d'aménagement, soit pour des modifications au périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications seraient réalisées à même l'affectation forestière ainsi qu'une partie du périmètre actuel;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise uniquement la réalisation d'un projet de résidence communautaire (120 logements) destiné aux personnes âgées autonomes et semi-autonomes;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement (119-14) a fait l'objet d'un avis préalable du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et que par cet avis le ministre estime celui-ci conforme aux orientations gouvernementales (lettre du 22 janvier 2015);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

Que soit adopté, sans modification, le règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme de la municipalité (annexe 2) advenant les modifications au schéma.

RÈGLEMENT NUMÉRO 119-14 DISPONIBLE EN PIÈCE JOINTE.

**2015-02-07**

**08.06 - Programme d'aide aux MRC: adoption du rapport 2014.**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière aux MRC est partie intégrante de l'entente sur un partenariat fiscal et financier;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'aide financière de 115 000\$ pour l'année 2015, la MRC doit adopter et transmettre, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un rapport (reddition de compte) pour l'année 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC autorise son directeur général ou directeur général adjoint à transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le rapport (reddition de compte) pour l'année 2014, et ce tel que déposé.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **08.07 - Traitement de certaines demandes de titres d'exploitation minière - Suivi.**

Tel que convenu, une lettre a été adressée au ministère des ressources naturelles pour demander que les demandes de titres d'exploration minière touchant les périmètres urbain ainsi que certains territoires de villégiature ne soient pas émis avant que les orientations gouvernementales en cette matière ne soient édictées par le gouvernement.

Copie de cette lettre a été également transmise aux membres du conseil de la MRC.

### **08.08 - Forum régional sur la gestion des matières résiduelles organiques.**

Les membres du conseil sont informés de la tenue d'un forum portant sur la gestion des matières résiduelles organiques le 2 avril 2015. Cette activité est organisée par le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA).

En effet, comme la politique provinciale en matière de gestion des matières résiduelles prévoit l'interdiction de l'élimination (enfouissement) des matières putrescibles en 2020, il apparaît important de s'intéresser à ce volet de la gestion des matières résiduelles.

Il est mentionné qu'il serait important que quelques élus puissent assister à cet évènement.

**2015-02-08**

### **08.09 - Demande d'autorisation à portée collective (art. 59) : dossier Lac à Pierre, Sainte-Justine/Saint-Luc (no 379770).**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a déposé, en février 2014, une demande d'autorisation à portée collective, en vertu de l'article 59, soit pour l'ajout d'un nouvel îlot déstructuré sur une partie de territoire chevauchant les municipalités de Sainte-Justine et Saint-Luc (Lac à Pierre);

CONSIDÉRANT QU'une rencontre s'est tenue le 20 octobre 2014, à laquelle participaient, en plus des commissaires de la CPTAQ, des représentants de l'UPA, de la MRC et de la municipalité de Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre avait pour objectif de présenter la demande aux membres de la Commission;

CONSIDÉRANT QU'il s'est écoulé près de 4 mois depuis cette rencontre et que la Commission n'a toujours pas formulée d'avis ni rendue de décision;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,

ET RÉSOLU

QUE compte tenu de la nature de la demande, le conseil de la MRC estime que ce dossier aurait dû être traité dans de meilleurs délais;

QUE le conseil de la MRC demande à la Commission de protection du territoire agricole de bien vouloir donner suite à sa demande d'autorisation sans plus attendre.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2015-02-09 08.10 - PIIRL - Suivi.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC des Etchemins accepte la proposition d'un budget annuel "disponible" à planifier à l'échelle de la MRC des Etchemins, telle que soumise par CIMA+ selon le tableau remis aux maires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**

**2015-02-10 09.01 - Prix du Patrimoine.**

Présentation par Monsieur Denis Laflamme, président du comité.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC des Etchemins remercie les membres du Comité culturel pour l'organisation d'une activité de consultation et la réalisation d'un Plan d'action pour l'Entente de développement culturel 2015-2017. Les actions du Comité culturel favorisent le développement de la culture sur notre territoire et encouragent les citoyens à s'impliquer localement. Les maires sont reconnaissants du travail effectué bénévolement et avec passion par les membres du Comité qui se dévouent pour la culture dans les Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**

**10.01 - Comité technique sur la ruralité - 26 janvier 2015.**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

Les maires sont avisés que la rencontre citoyenne afin d'informer les citoyens des actions entreprises grâce au Pacte rural aura lieu le 24 mars 2015 à 19h00 à la Salle J.A.-Nadeau à Sainte-Rose-de-Watford.

**2015-02-11 10.02 - Adoption du guide et formulaire 2014-2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC adopte le guide et formulaire 2014-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.03 - Projets régionaux.**

2015-02-12

**10.03.01 Acquisition d'une surfaceuse - Motoneige des Etchemins.**

-

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par Motoneige des Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe financière régionale soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

*Somme demandée: 30 000,00 \$ Coût du projet: 290 113,00 \$*

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 25 000,00 \$ à Motoneige des Etchemins pour l'acquisition d'une surfaceuse neuve.*

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-02-13

**10.03.02 "Projet d'intégration de main-d'oeuvre" et "Place aux jeunes les Etchemins" - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe financière régionale soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

*Somme demandée: 10 000,00 \$ Coût du projet: 69 480,00 \$*

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la*

*MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 10 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins pour le projet d'intégration de main-d'œuvre et Place aux jeunes les Etchemins.*

QUE l'octroi de cette somme de 10 000,00 \$ soit conditionnel à l'obtention par le Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins des sommes prévues par le gouvernement provincial;

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **11 - AFFAIRES COURANTES:**

### **11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

**2015-02-14**

### **11.02 - Position de la MRC des Etchemins concernant la table de concertation régionale qui remplacera la CRÉ (dossier transition).**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ,

QUE l'organisme retenu pour prendre la relève de la CRÉ soit formé des préfets seulement, et non pas des maires de villes centres.

Cette proposition est acceptée à la suite du vote suivant:

Dix (10) maires, représentant 66,71% de la population, votent pour cette proposition

Les municipalités de:

		Population
Sainte-Rose	4,50 %	763
Saint-Luc	2,74 %	465
Saint-Magloire	4,26 %	722
Sainte-Sabine	2,26 %	384
Saint-Prosper	21,40 %	3 631
Sainte-Justine	10,66 %	1 808
Saint-Benjamin	5,22 %	886

Saint-Cyprien	3,04 %	515
Saint-Louis	2,49 %	422
Saint-Zacharie	10,14 %	1 721
<hr/>		
10 municipalités	66,71 %	11 317

Trois (3) maires, représentant 33,3 % de la population, votent contre cette proposition.

Les municipalités de :

		Population
Sainte-Aurélie	5,29 %	898
Lac-Etchemin	23,14 %	3 927
Saint-Camille	4,87 %	826
<hr/>		
3 municipalités	33,3 %	5 651

Cette proposition est donc adoptée suite au vote, ci-haut décrit, par les maires présents à la séance du Conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**2015-02-15**

**11.03 - Conseil de la culture.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC renouvelle son adhésion au Conseil de la Culture des régions de Québec et Chaudière-Appalaches, pour la somme de 355,00 \$;

QUE madame Pascale Dupont soit la personne déléguée de la MRC des Etchemins;

QUE cette dernière participe à la Table des intervenants culturels municipaux ainsi qu'à la Table Beauce-Etchemins;

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**11.04 - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.**

À titre informatif, les documents suivants sont remis aux maires afin de leur faire connaître les besoins pour la formation des pompiers

volontaires ou à temps partiel:

- a) Lettre et résolution numéro 010-01-2015 de la municipalité de Lac-Etchemin
- b) Lettre et résolutions numéros 12-01-2015 et 13-01-2015 de la municipalité de Saint-Magloire;
- c) Lettre et résolution numéro 15-01-022 de la municipalité de Saint-Prosper;
- d) Résolution numéro 10-01-2015 de la municipalité de Saint-Cyprien;
- e) Résolution numéro 36-02-2015 de la municipalité de Sainte-Aurélie;
- f) Résolution numéro 27-02-2015 de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;
- g) Résolution numéro 2015-007 de la municipalité de Saint-Louis;
- h) Résolution numéro 08-02-2015 de la municipalité de Sainte-Sabine;
- i) Résolution numéro 5-02-15 de la municipalité de Sainte-Justine;
- j) Résolution numéro 2015-02-24 de la municipalité de Saint-Benjamin.

#### **11.05 - Secondaire en spectacle - Demande de soutien financier.**

Demande de soutien financier dans le cadre de l'organisation de la finale de "Secondaire en spectacle". Après discussion, le conseil de la MRC des Etchemins en vient à la conclusion de décliner la demande de soutien financier puisque les municipalités locales ont déjà été sollicitées directement.

#### **11.06 - Prix du Patrimoine 2015.**

Point d'information relativement au Prix du Patrimoine 2015.

#### **11.07 - Soirée Hommage des Etchemins 2015.**

Point d'information à l'effet que la Soirée Hommage des Etchemins aura lieu le 13 juin 2015 au Manoir de Lac-Etchemin.

**2015-02-16**

#### **11.08 - 3e édition du Rendez-vous de l'entrepreneuriat Bellechasse-Etchemins (SADC).**

CONSIDÉRANT la demande de participation (implication financière et technique) dans le cadre de la 3e édition du Rendez-vous de l'entrepreneuriat Bellechasse-Etchemins qui aura lieu au Mont Orignal à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise l'octroi d'une somme de 1 000,00 \$ à titre de participation à cet évènement;

QUE ce montant soit pris à même les mesures de renforcement du CLD des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **11.09 - Berce du Caucase.**

Point d'information afin de sensibiliser les maires à la lutte à la berce du Caucase. Divers documents reçus du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ont été transmis aux maires et aux directeurs généraux des municipalités.

**2015-02-17**

#### **11.10 - GRT Beauce-Appalaches - Demande d'appui.**

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages de la MRC des Etchemins ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,

ET RÉSOLU

De demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

De demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le

programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **11.11 - Extrait du Journal du Québec.**

À titre informatif, un extrait d'un article du Journal du Québec intitulé "*Les petites villes frappées par les coupures de l'État*" est soumis aux maires.

**2015-02-18**

#### **11.12 - Commission scolaire de la Beauce-Etchemin - Demande d'appui.**

ATTENDU le souhait de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) de voir la MRC des Etchemins se prononcer sur la prise de position du conseil des commissaires quant au maintien du statu quo du territoire de cette organisation dans le cadre des projets de fusion des commissions scolaires;

ATTENDU que les maires des Etchemins ont pris connaissance de cette position et partagent les vues des commissaires scolaires de la CSBE;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,

ET RÉSOLU

D'appuyer la position prise par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin à l'effet de maintenir son organisation sous sa forme actuelle et en conservant l'intégralité de son territoire.

DE transmettre l'original de cette résolution au député de Beauce-Sud, monsieur Robert Dutil, ainsi qu'une copie à madame Dominique Vien, députée de Bellechasse, aux MRC Beauce-Sartigan, de la Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche, de même qu'à la CSBE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2015-02-19**

#### **11.13 - Centre de traitement des boues de fosses septiques.**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement d'une pompe à l'usine de traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT que lors de discussions intervenues à l'automne 2014, un montant initial d'environ 11 000 \$, plus les taxes applicables, avait été prévu pour l'achat de la pompe;

CONSIDÉRANT la dépréciation monétaire du dollar canadien survenue depuis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE soit et est autorisé l'achat, pour l'usine de traitement des boues de fosses septiques, d'une pompe de marque Seepex, BN17-6LS, smart stator tecnologia ( SST) 7.5 HP, 575V avec packing, au coût de 13 795,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**11.14 - Moisson Beauce - Demande de don annuelle.**

Sollicitation de l'organisme Moisson Beauce dans le cadre de sa campagne annuelle de demande de don. Après discussion, le conseil de la MRC en vient à la conclusion de décliner la demande de don puisque les municipalités ont déjà été sollicitées directement.

**12 - ADMINISTRATION:**

**12.01 - Liste des comptes à payer.**

2015-02-20

**12.01.01 Liste des comptes à payer - Ajout décembre 2014.**

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant dix mille neuf cent soixante-neuf dollars et trente et un cents (10 969,31 \$) soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-02-21

**12.01.02 Liste des comptes à payer - janvier 2015.**

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent trente-huit mille cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-seize cents (338 059,96 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**12.02 - État des encaissements et déboursés.**

État transmis avec l'avis de convocation.

### **13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**

#### **13.01 - Gouvernement du Québec.**

- a) Accusé de réception de la ministre de la Sécurité publique de la résolution numéro 2014-12-12 adoptée lors de la séance du 10 décembre 2014 (re: *règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*);
- b) Accusé de réception de la directrice régionale de Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) re: liste des engagements financiers, rapport d'évaluation 2007-2014 et plan d'action 2014-2015 pour la Politique nationale de la ruralité;
- c) Accusé de réception de la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, bureau du sous-ministre associé, de la résolution numéro 2014-11-12 adoptée lors de la séance du 28 novembre 2014 (re: frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec);
- d) Lettre du sous-ministre du MAMOT avisant que le projet de règlement numéro 119-14 respecte les orientations gouvernementales;
- e) Accusé de réception du directeur de la direction de la Chaudière-Appalaches du ministère des Transports re: plan de développement du transport collectif.

#### **13.02 - Municipalité de Saint-Magloire.**

Lettre et résolution numéro 06-01-2015 (approbation du projet de règlement numéro 119-14).

#### **13.03 - SportsQuébec - Mise en candidature pour la Finale des Jeux du Québec.**

Lettre du président de SportsQuébec informant de l'ouverture de la période de mise en candidature pour les Finales des Jeux du Québec été 2018 et hiver 2019.

#### **13.04 - Municipalité de Sainte-Justine.**

Résolution numéro 6-01-15 demandant au ministère de la Sécurité publique de ne pas modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal afin d'obliger le conducteur de camion-citerne à l'obtention de sa formation "pompiers 1"*.

#### **13.05 - Etchemins en forme.**

Boîte à outils "La santé un choix accessible pour tous!" (déjà transmise aux municipalités directement par Etchemins en forme).

#### **13.06 - Mutuelle des municipalités du Québec.**

Lettre de Madame Linda Daoust, présidente-directrice générale de la MMQ, informant la MRC des Etchemins de la ristourne pour l'année 2014.

### **13.07 - MRC de Beauce-Sartigan.**

Lettre et résolution de la MRC de Beauce-Sartigan relativement au Fonds de développement du territoire.

### **13.08 - Carrefour jeunesse emploi les Etchemins - Foire d'emploi des Etchemins 2015.**

Invitation à la 6e édition de la "Foire d'emploi des Etchemins" qui aura lieu le 13 mars prochain, de 12h00 à 18h00, au 2e étage du magasin Coop de Sainte-Justine.

### **14 - VARIA.**

**2015-02-22**

#### **14.01 - Demande de résolution d'appui par Monsieur Harold Gagnon.**

Monsieur Harold Gagnon, maire de Lac-Etchemin, sollicite une résolution d'appui à sa candidature à titre d'administrateur indépendant du centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches.

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Harold Gagnon;

CONSIDÉRANT le fait que Monsieur Gagnon est actuellement président du conseil d'administration du Centre de santé et des services sociaux des Etchemins;

CONSIDÉRANT que Monsieur Gagnon est également maire de la municipalité de Lac-Etchemin et siège au conseil de la MRC des Etchemins ainsi qu'à de nombreux autres comités;

CONSIDÉRANT l'implication de Monsieur Gagnon dans son milieu;

CONSIDÉRANT l'excellent travail de Monsieur Gagnon en tant que membres des divers comités sur lesquels il siège;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la MRC des Etchemins accorde un appui ferme et inconditionnel à la mise en candidature de Monsieur Harold Gagnon à titre d'administrateur indépendant du centre intégré de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2015-02-23**

#### **14.02 - Motion de remerciements.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QU'une motion de remerciements soit transmise à Madame Sylvie Lajoie, qui était jusqu'à tout récemment mairesse de la municipalité de Saint-

Louis, pour le travail accompli au sein de cette municipalité ainsi qu'au conseil de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'est soumise.

**2015-02-24**

**16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER